



Les Arts en Balade

Les Balades à Saint-Jaques - Résidence

Local rue de la Rotonde
(Clermont-Ferrand, quartier de la Rotonde / Saint-Jaques)



Les Arts en Balade
Les Balades à Saint-Jacques – Résidence
Local rue de la Rotonde / Saint Jacques (Clermont-Ferrand)

Les Arts en Balade avec l'aide de Clermont Auvergne Métropole, proposent des formats de résidences d'un mois pour des artistes locaux dans des lieux atypiques du quartier de Saint-Jacques. Les oeuvres originales produites pendant la résidence seront montrées pendant le week-end des Journées Européennes du patrimoine (17 et 18 septembre 2022).

Merci de lire attentivement le règlement de participation qui est un fichier pdf distinct.

Date limite de candidature : 6 juillet 2022

Envoi du dossier à : coordinationartsenbalade@gmail.com

Le dossier de candidature doit contenir une note d'intention, un portfolio et un CV

Temps de résidence : 30 jours (du 16 août au 16 septembre 2022 + Journée Européennes du patrimoine)

Cette résidence s'adresse aux artistes de la métropole Clermontoise et ses alentours étant autonomes en terme de logement pendant le temps de la résidence.

Mise à disposition des clés pendant toute la durée de la résidence.

Indemnité : 1500€

Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnels, ayant un numéro SIRET.

Cette résidence est possible grâce à l'EPF Auvergne qui met à disposition des Arts en Balade cet ancien local commercial au 28 rue de la Rotonde, juste en bas du parc de la muraille de Chine.

La résidence s'effectuera sur une période d'un mois à la fin de l'été pour que le travail soit terminé et montré lors du week-end des Journées Européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre 2022.

Ce format de résidence est mis en place pour permettre à des artistes de travailler dans et avec un espace atypique sur une longue durée. Le travail doit être produit pour l'espace, ce dernier le nourrissant. Les deux appels à résidences se concentrent sur le quartier de Saint-Jacques, en particulier autour de la muraille de Chine qui sera prochainement déconstruite.

Il est demandé aux artistes postulants pour cet espace de nous fournir une note d'intention sur la résidence qu'ils souhaitent effectuer. Nous ne voulons pas connaître exactement ce que vous allez faire mais nous devons comprendre pourquoi travailler dans cet espace pendant 30 jours a du sens pour vous et votre pratique artistique.

La note d'intention peut être sous la forme de texte, dessins, photos, vidéos, reproductions de peintures, sculptures...la forme vous est laissée libre. Elle doit s'accompagner d'un portfolio d'une dizaine de pages pour que le jury comprenne le travail de l'artiste ainsi qu'un CV récapitulatif le parcours de l'artiste, sa formation, ses expositions, résidences etc.

L'artiste en résidence aura accès au local de 3 pièces en rez-de-chaussée qui était une école de classe préparatoire paramédicale. Une visite sera faite en amont de la résidence avec l'artiste choisi-e.

L'électricité ainsi que l'eau courante seront remises en fonctionnement. Le local devra être rendu dans l'état dans lequel il a été mis à disposition. L'artiste pourra utiliser et transformer tout le matériel laissé sur place par les anciens occupants (à savoir des livres, des affiches, des kakemono, des imprimantes qui n'ont pas été testées, une machine à bulle). Les murs du local pourront aussi être peints, des trous peuvent être fait pour l'accrochage au mur.

Quartier Saint-Jacques :

Saint-Jacques est un plateau basaltique jeune de 15.000 ou 20.000 ans dont l'altitude est de 400 mètres. Pendant des siècles, il n'est resté qu'une immense étendue consacrée en priorité à la viticulture, jusque dans les années quarante-cinquante où Michelin y construisit une partie de ces cités.

Le quartier de Saint-Jacques est aujourd'hui essentiellement constitué de grands ensembles, majoritairement de type HLM. Il est relié au centre-ville par un viaduc depuis 1967. Il regroupe près de 15 000 habitants. Le bâtiment le plus emblématique du quartier est la Muraille de Chine, construite en 1961, un immeuble situé en hauteur et de très grande longueur, soit 354 logements voué à déconstruction pour fin 2023. Le quartier comprend aussi la tour la plus haute de la ville avec ses vingt étages et 121 HLM.

Projet Mémoire du quartier Saint-Jacques :

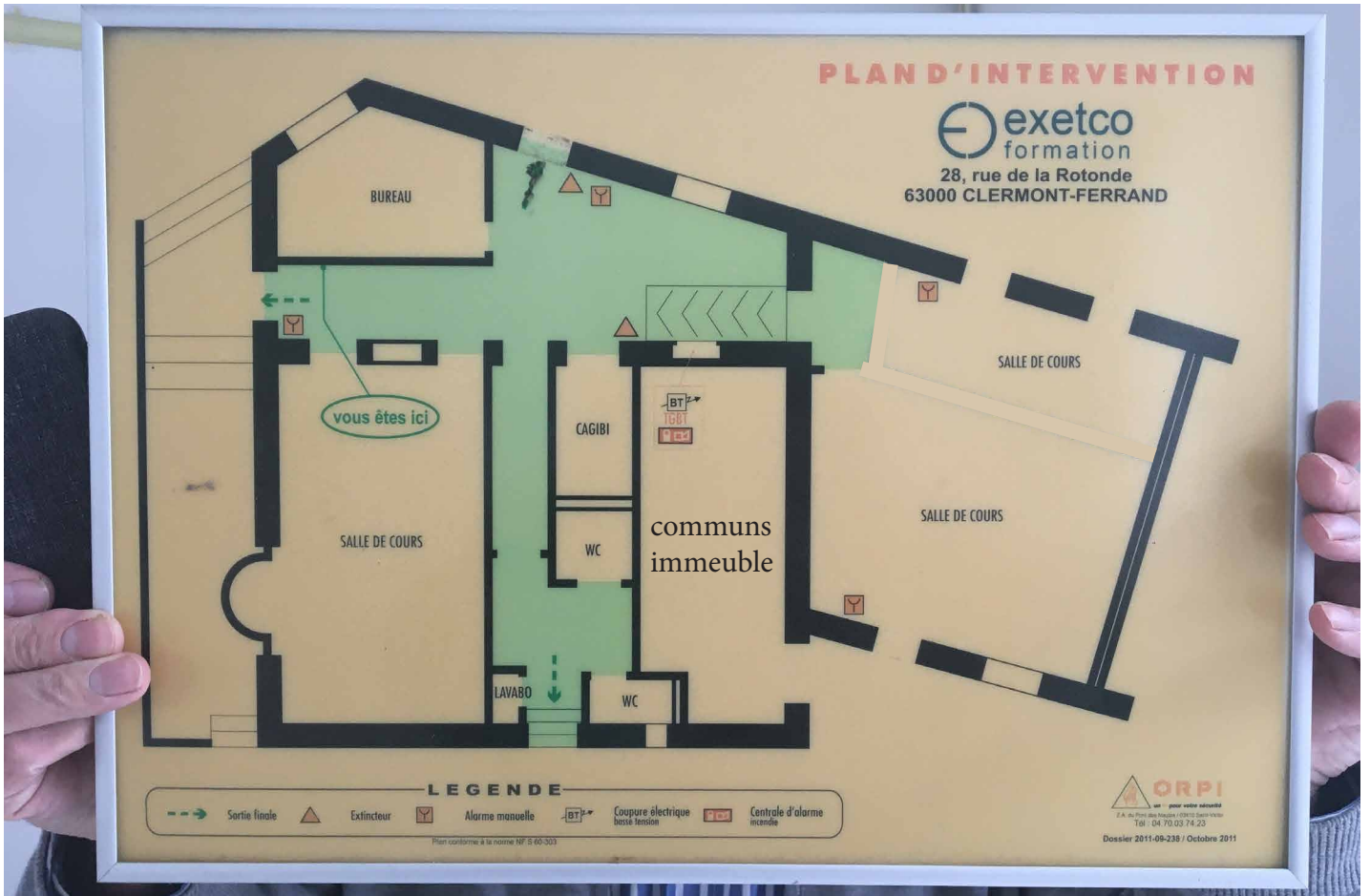
Dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), Clermont Auvergne Métropole a souhaité porter une stratégie de transformation ambitieuse pour Saint-Jacques Nord. Stratégie qui vise à renforcer la mixité sociale, développer le mieux vivre et le mieux habiter, assurer la diversité de l'habitat, accueillir de nouveaux habitants, raccorder le quartier au centre-ville et améliorer son attractivité.

Afin d'accompagner la mutation profonde du quartier, dont la disparition d'un élément emblématique « la Muraille de Chine », Clermont Auvergne Métropole a souhaité développer un projet mémoriel s'appuyant sur un plan d'actions pluriannuel inscrit dans la durée du NPRU : 2018-2024. Ce projet mémoriel porte une forte ambition pour la ville et la Métropole. Après deux années dédiées à l'élaboration, au démarrage et à sa mise en œuvre, avec de très belles réussites à la clé, de nouveaux défis sont à l'œuvre, et pas des moindres puisque, pour la première fois dans le processus, le volet mémoriel va croiser les premières déconstructions et du coup être en prise directe avec les transformations urbaines, puisque dans la même temporalité.

Désormais bien ancrée sur le territoire de Saint-Jacques, la Maison du projet installée au cœur du quartier permet d'organiser les concertations avec les habitants et d'animer le projet au quotidien sur le quartier avec les partenaires, dans toutes ses dimensions (animations, relogement, informations, etc.).

Plus d'infos sur : www.memoiresaintjacques.fr







ces 3 images : salle du fond (noté sallee de cours à droite du plan)





salle de cours à gauche du plan





bureau sur le plan
(tout le matériel présent peut
être utilisé)



zone verte sur le plan
(tout le matériel présent peut
être utilisé)